

*SCE
M. Trac...
le 30/09/24*



PAIRIA
Programme d'Appui à
l'Intégration Régionale et à
l'Investissement en Afrique Centrale



UNION EUROPEENNE

**TDR POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA
REALISATION D'UNE ETUDE SUR LA TAXATION DES ELEVEURS
TRANSHUMANTS DANS LA ZONE DE MISE EN ŒUVRE DU PAIRIAC**

APPEL D'OFFRE – CONSULTANT



1. Contexte et justification

La Wildlife Conservation Society (WCS) est une organisation privée des Etats-Unis d'Amérique, à but non lucratif, exonérée d'impôts, créée en 1895. Son domaine d'intervention est la conservation de la faune et des écosystèmes par une compréhension des problèmes critiques, une élaboration des solutions scientifiques, et des mesures de conservation qui profitent à la nature et à l'humanité.

Avec plus d'un siècle d'engagements à long terme dans des dizaines de paysages, une présence dans plus de 60 pays et une expertise élite dans la création et la gestion de plus de 150 aires protégées à travers le monde, WCS a accumulé des connaissances biologiques et culturelles, et des partenariats nécessaires pour garantir que les écosystèmes et la faune sauvage prospèrent aux côtés des communautés locales. En travaillant avec les communautés et les organisations locales, ces connaissances sont appliquées à la gestion des espèces, des habitats et des écosystèmes essentiels et à l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales dont les moyens de subsistance dépendent de l'utilisation directe et indirecte des ressources naturelles.

La région soudano-sahélienne offre des possibilités inégalées pour la WCS de jouer un rôle clé dans la sauvegarde des dernières zones sauvages intactes de la planète et de contribuer de manière significative à la sécurité des personnes et de la faune. Les savanes, les forêts et les zones humides de la région abritent des populations d'éléphants, de girafes du nord, de lions, d'élans, de chimpanzés, de gorilles, de bongos et la deuxième plus grande migration d'antilopes de la planète. Les communautés dépendent également de la terre pour leur subsistance par le biais du pastoralisme, de l'agriculture, de la pêche et de la chasse.

WCS est présente dans cette région soudano-sahélienne, avec une forte histoire de conservation et un succès avéré dans la gestion des aires protégées. WCS a actuellement des initiatives de conservation au Tchad, en RCA, et au nord Cameroun, mais également dans d'autres pays d'Afrique. Elle travaille activement à soutenir la gestion des aires protégées et l'application de la loi sur la faune et la flore, à développer les moyens de subsistance des populations locales et les partenariats conservation-sécurité, à renforcer les activités de lutte contre le trafic de faune et flore, et à mettre en œuvre des programmes scientifiques. WCS RCA, WCS Cameroun et WCS Tchad ont des Accords de partenariat avec les gouvernements de ces pays pour la gestion des parcs nationaux.

Depuis le 1^{er} février 2022, WCS met en œuvre la Composante 2 du **Programme d'Appui à l'Intégration Régionale et à l'Investissement en Afrique Centrale (PAIRIAC)**, composante relative à la Transhumance et la mobilité pastorale, dont l'objectif vise la sécurisation de la transhumance et la mobilité pastorale dans un cadre de développement régulé, spécifique, respectueux de l'environnement, des droits humains et de l'égalité de genre, et contribuant à la résilience des communautés pastorales face aux aléas climatiques.

Le PAIRIAC est financé par l'Union Européenne au profit des Etats de l'Afrique centrale. La Coordination de la Composante transhumance, mise en œuvre au Tchad, au Cameroun et en RCA, est basée à N'Djamena au Tchad. Le Coordonnateur est appuyé par deux Assistants

Programme, dont l'un supervise le Nord-Est de la Centrafrique et le Sud-Est du Tchad avec résidence à Ndélé (RCA) et l'autre basé à Pala au Tchad s'occupe du Sud-Ouest du Tchad et du Nord Cameroun.

L'Objectif spécifique recherché par le PAIRIAC –Transhumance est intitulé : « **Bonne gouvernance locale de la transhumance transfrontalière et accès aux services pastoraux dans le Paysage BC Chari et la zone Sud-Ouest Tchad/Nord Cameroun** ».

Il faut noter que la transhumance transfrontalière dans les trois pays bénéficiaires est séculaire. Outre ses avantages pour les transhumants et tous les acteurs dont les Etats et les populations, cette activité fait face aujourd'hui à de nombreux défis, parmi lesquels l'occupation des couloirs de transhumance et des espaces pastoraux au regard de l'avancée des cultures (occupation de grandes superficies, installation des champs pièges, etc.), l'insuffisance des points d'eau et des infrastructures pastorales, mais également une perception de différentes redevances et taxes qui sont parfois illégales et contraignantes pour les transhumants transfrontaliers. Les taxations illégales ou non autorisées incluant les rackets sont estimées à plus de 60 millions de FCFA en 2021 en RCA selon le Délégué des éleveurs. Les estimations au Cameroun et au Tchad ne sont pas connues, mais le constat est que cette situation est présente dans la sous-région et devient de plus en plus inquiétante, tant pour les éleveurs transhumants, la population locale bénéficiant des opportunités liées à la transhumance que pour les Etats.

Dans le souci d'apporter sa contribution pour le relèvement de certains de ces défis, il est prévu dans le document du PAIRIAC au **Produit 3** ce qui suit : **“ensemble avec les autres acteurs concernés (FAO, gouvernements, police des frontières et autres services déconcentrés de l'Etat, ONG, partenaires locaux...), des dispositifs incitatifs de gestion transfrontalière de la transhumance et de contrôle des trafics illégaux des ressources naturelles sont mis en place et opérationnels”**.

L'Activité 3.3.2 envisagée pour l'atteinte de ce résultat est libellée comme suit : “accompagner les acteurs concernés dans la réalisation d'une étude et la création d'un cadre institutionnel, la mise en place aux frontières d'un système d'administration et de fiscalisation incitatif et transparent sur l'élevage transhumant : enregistrement, permis, taxation des cheptels pour donner accès aux services et aux infrastructures (pâturages, eau, service vétérinaire et de santé publique, allocation pour les communautés locales d'une partie des taxes...), etc.”.

L'étude que la WCS se propose de réaliser s'inscrit dans cette activité 3.3.2 et vise à jeter les bases qui encouragent la mise en place aux frontières d'un système d'administration et de fiscalisation incitatif et transparent sur l'élevage transhumant.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif général visé par la présente étude est de faire l'analyse des pratiques des taxes légales et illégales sur le bétail dans les zones d'intervention du Programme au Cameroun, en RCA et au Tchad et de proposer des mesures d'atténuation favorables aux éleveurs transhumants transfrontaliers, aux communautés locales et aux Etats.

De façon spécifique, cette étude vise à : i) identifier les acteurs des pratiques légales et illégales des taxes sur le bétail, ii) analyser le cadre légal, normatif et réglementaire qui régit le mouvement et la taxation de la transhumance en RCA, au Tchad et au Cameroun, iii) analyser et proposer des mesures (juridiques et réglementaires) pour une taxation acceptable et moins contraignantes pour les éleveurs transhumant à travers les frontières des pays concernés , iv) analyser la corrélation entre le système de taxation existant et le niveau d'implication des services étatiques décentralisés, les collectivités locales et la société civile, et le niveau de satisfaction des transhumants, v) faire un diagnostic général de la situation, vi) analyser les impacts de cette pratique sur le développement de la chaîne de valeur des activités de la transhumance, vii) analyser et déterminer comment harmoniser les différentes lois et réglementations régissant la taxation de la transhumance entre la RCA, le Tchad et le Cameroun et viii) proposer des solutions pour minimiser les taxes illégales et soutenir la justice pour les transhumants.

Toute proposition allant dans le sens de la réduction des taxes ou perceptions illégales sera la bienvenue.

3. Résultats attendus

A l'issue de cette étude, il est attendu que :

- i. Les acteurs des pratiques légales et illégales des taxes sur le bétail sont identifiés, le long des frontières entre le Tchad et la RCA et entre le Tchad et le Cameroun et le long des routes historiques de la transhumance qui passent du Tchad et du Soudan en RCA dans le complexe de l'aire protégée du Nord-est et du Tchad au Cameroun autour des parcs nationaux de Sena-Oura et de Bouba Ndjida ;
- ii. Le cadre légal, normatif et réglementaire qui régit la taxation de la transhumance en RCA, au Tchad et au Cameroun est analysé ;
- iii. Les impacts des taxations illégales sur le développement de la chaîne de valeur des activités de transhumance sont évalués ;
- iv. Une analyse du système de taxation existant et le niveau d'implication des services étatiques décentralisés, les collectivités locales et la société civile, et le niveau de satisfaction des transhumants, est établie ;
- v. Les voies et moyens pour harmoniser les différentes lois et réglementations régissant la taxation de la transhumance entre la RCA, le Tchad et le Cameroun sont proposés ;
- vi. Des propositions pour une taxation acceptable et moins contraignante pour les éleveurs transhumants, et pour limiter la taxation illégale, sont faites ;
- vii. Une évaluation rapide des capacités des partenaires identifiées à mettre en œuvre les actions proposées, est faite.

4. Méthodologie de l'étude

La méthodologie de l'étude comprendra les éléments suivants :

- La collecte de données primaires : mission de collecte de données sur le terrain avec entretiens avec les acteurs clefs ;

- Une analyse de données secondaires : examen des documents pertinents, y compris les documents/données/rapports de projets dans les zones d'intervention, les stratégies et approches des partenaires, les documents/manuels d'interventions similaires d'autres organisations donatrices, les avis/politiques/documents gouvernementaux ayant un impact sur la mise en œuvre, etc.
- Une analyse des données et production des rapports.

Le consultant devra partager avec le contractant les principaux documents étudiés.

5. Zone d'exécution, Durée et Chronologie du travail

Le Consultant exécutera le travail dans les trois pays bénéficiaires :

- Au Cameroun, il s'agit de la Région du Mayo-Rey et particulièrement du Département du Tcholliré ;
- En Centrafrique, c'est au Nord-Est dans la Préfecture de la Bamingui-Bangoran. L'étude prendra en compte la préfecture de la Nana-Gribizi et dans une moindre mesure la Préfecture de la Vakaga.
- Au Tchad, dans la Province du Mayo Kebbi-Ouest, Sous-préfectures de Pala rural et Léré, puis dans la Province du Moyen-Chari Sous-préfectures de Sarh rural, Korbol, Balimba et Grande Sido.


La durée totale de l'étude est fixée à soixante jours (60) à répartir entre le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad.

Cette durée inclura les tâches suivantes :

- Réunion de cadrage ;
- Certification IRB réussie ;
- Plan de travail, examen des documents ;
- Travail de terrain, y compris missions de rencontres avec les différents acteurs ;
- Préparation et présentation sommaire des résultats clés de l'étude ;
- Rédaction du rapport provisoire ;
- Rédaction du rapport final après prise en compte des commentaires.

6. Livrables attendus

Les livrables suivants sont attendus du ou des consultants :

- Un plan de travail après la réunion de cadrage ;
- Un rapport provisoire de l'étude après la fin des visites sur le terrain soumis à WCS pour révision, comprenant les conclusions préliminaires ; 

- Une Présentation Powerpoint pour discuter des résultats de l'étude ;
- Un Rapport final prenant en compte tous les résultats attendus et les amendements de la part de WCS (maximum 20 à 30 pages, plus annexes).

7. Qualification du ou des Consultant(s) :

La consultation peut être réalisée par un Cabinet ou un bureau d'études à travers une équipe de 2 à 3 consultants individuels capables de mener simultanément un travail de terrain dans les zones ciblées.

Elle peut aussi être réalisée par un Consultant individuel qui devra répondre au profil et aux qualifications ci-dessous :

- Avoir un niveau BAC + 5 au minimum, titulaire d'un Doctorat en Médecine Vétérinaire ou Ingénieur Zootechnicien ou d'un Diplôme en Sciences de l'Environnement ou dans le domaine des Sciences permettant de conduire l'étude à bon terme.

En outre, le Consultant (Expert en Services pastoraux) devra justifier de :

- Huit (8) ans d'expérience professionnelle au minimum, dont au moins 4 ans dans les projets de développement ou opérations de terrain en lien avec l'étude ;
- Une bonne connaissance du milieu éleveur camerounais, centrafricain et tchadien ;
- Une maîtrise des questions relatives au pastoralisme et / ou la transhumance et de l'utilité des investissements pastoraux en Afrique centrale constitue un atout ;
- Toute production éventuelle du Consultant sur des études similaires constitue aussi un atout ;
- Consultations antérieures réalisées dans les domaines apparentés avec les organismes nationaux ou internationaux constituent également des atouts ;
- Une excellente maîtrise de la langue française et une aptitude avérée à rédiger un rapport.

8. Candidatures, offres et modalités de paiements

Les candidats doivent fournir une offre technique et une offre financière.

L'offre technique doit inclure une compréhension des TDRs de l'étude, une description de la méthodologie proposée ainsi qu'un plan de travail (maximum 5 pages au total). S'il s'agit d'un bureau d'étude, la méthodologie doit comprendre les moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour la réalisation de cette étude. L'offre technique sera évaluée sur 70 points.

L'offre technique devra également inclure les Curricula Vitae des ou du Consultant(s) qui démontrent la capacité des ou du Candidat à mener à bien la mission.

La disponibilité du Consultant devra être indiquée. L'Offre financière sera évaluée sur 30 points et devra comprendre une proposition de budget pour l'étude complète. Cette partie devra indiquer clairement les frais honoraires par jour ouvrable et les autres frais tels que les déplacements et les perdiems. ✓

NB : Pour être éligible à l'évaluation financière, le (la) candidat(e) devra avoir un score d'au moins 50 /70 dans la proposition technique.

L'offre financière, tous frais inclus, ne devra pas dépasser Quinze mille (15.000) Euros.

Le Consultant retenu recevra le paiement de PAIRIAC- WCS en trois versements sur l'imputation PAIR 6.8 :

- Premier versement : 20% à la signature du Contrat ;
- Deuxième paiement : 40% après le dépôt du rapport provisoire ;
- Troisième paiement : 40% lorsque le rapport final de l'étude, sera accepté par de WCS.

9. Date limite d'envoi des candidatures

Les offres devront être envoyées au plus tard, le **25 Octobre 2024** en ligne sur l'adresse suivante : bmendig@wcs.org avec copie à hhassib@wcs.org et à enamkoisse@wcs.org.

NB : Lors de l'ouverture des dossiers, les offres incomplètes ou parvenues hors délai ne seront pas examinées.

Seuls les candidats sélectionnés seront consultés pour la suite de la procédure de recrutement.

Fait à N'Djamena, le 26 Septembre 2024

Le Directeur Administratif et Financier


Bruno MENDIG-LE ALLAH

